Île-de-France, Seine-Saint-Denis
Saint-Denis
chemin de Marville, 51 avenue Roger-Salengro

Parc des sports de La Courneuve, actuellement parc départemental des sports de Marville (hippodrome et piscine)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA93001105
Date de l'enquête initiale : 2023
Date(s) de rédaction : 2024
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Architectures du sport en Ile-de-France, opération ponctuelle 100 sites emblématiques du sport
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : piscine, hippodrome

Compléments de localisation

Milieu d'implantation :
Références cadastrales : 2023, AS, 14

Historique

L'histoire du parc départemental des sports de Marville, implanté à cheval sur les communes de Saint-Denis et La Courneuve, s'écrit depuis plus d'un siècle. A l'origine de ce vaste ensemble sportif, se trouve le projet d'aménagement d'un champ de courses par la Société sportive d'encouragement (SSE), en raison de la disparition programmée de celui de Saint-Ouen. L'architecte André Raimbert est ainsi chargé de la construction d'un hippodrome en 1911 sur ce terrain de 40 ha dont la localisation, près du chemin de fer conduisant à Paris est particulièrement propice. Raimbert, déjà auteur des tribunes de l'hippodrome de Saint-Ouen (1903) et de Maisons-Laffitte (1904), conçoit un champ de courses à trois pistes circulaires et une piste en huit, comprenant deux tribunes, des écuries et des pavillons dédiés au pari mutuel, à l'ambulance, au pesage etc. L'ensemble est inauguré en 1914. La tribune principale, édifiée en béton et parée de pierre de taille est couverte par une structure métallique. Elle est encadrée de deux tours carrées aux toits à quatre pans et aux façades richement sculptées d'éléments végétaux et agrémentées de faïence émaillée. Les éléments de ferronnerie sont également travaillés avec beaucoup de soin, tant au niveau de la charpente que des escaliers et des garde-corps. Ces éléments décoratifs sont traités dans une veine esthétique oscillant entre l'Art Nouveau, l'historicisme et le régionalisme. Les écuries, plus modestes, sont quant à elle édifiées en béton et brique. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale empêchant la tenue des courses, considérées comme un évènement sportif mondain par excellence, et la nature du sol n'étant pas approprié aux compétitions équestres, l'hippodrome dit de La Courneuve n'accueille finalement que peu voire aucune course et connaît plusieurs périodes de transformations et de démolitions. Aujourd'hui, les seuls vestiges des bâtiments originaux sont la tribune d'honneur, le pavillon de l'ambulance et les écuries. Il demeure néanmoins l'unique hippodrome subsistant en Seine-Saint-Denis.
A partir de 1928, la SSE loue ses installations au Greyhound Club de France qui le transforme en cynodrome pour les courses de lévriers, alors très en vogue. Le projet est conçu par l'architecte Henry Chazal qui édifie plusieurs bâtiments en béton armé dans le style du Mouvement moderne. Néanmoins, il s'agit là encore d'un échec, le ministère de l'Agriculture n'autorisant par la tenue de paris sur le site, pourtant source majeure de subsistance pour le cynodrome et les bâtiments sont démolis au fur et à mesure. En 1930, le département de la Seine rachète les terrains à la SSE et les octroie à différents clubs sportifs qui en ont la jouissance. Sous le gouvernement de Vichy, qui érige l'éducation physique de la jeunesse en idéologie politique, de nombreux projets sont envisagés dans les différents parcs des sports du département et notamment à Marville. Cependant, le programme, très ambitieux, est trop onéreux et ne voit pas le jour, à l'instar de la plupart des

aménagements sportifs prévus à cette période. Il faut attendre la fin de la Seconde Guerre mondiale pour qu'un grand gymnase soit édifié, adossé aux tribunes de l'hippodrome.
En 1953, une véritable étude d'aménagement du parc des sports est lancée et propose l'édification de vestiaires, d'une piscine, de 10 terrains de football, 4 terrains de rugby, des courts de tennis, ainsi que des terrains de volleyball et de basketball. Les moyens financiers étant insuffisants, la construction est repoussée bien qu'un bassin-école préfabriqué soit installé dès 1955 afin de favoriser l'apprentissage de la natation, le nord du département de la Seine manquant cruellement d'équipements aquatiques. Dans les années 1960, le paysagiste Jean Camand est chargé d'aménager les terrains de sport tandis que l'architecte Pierre Sabatier se voit confier la construction d'une nouvelle piscine. Sabatier, auteur notamment de la piscine de Saint-Chamond dans la Loire (première piscine à vagues de France), s'adjoint les services de l'ingénieur Sadowski pour la conception de la structure, et dessine les premiers plans en 1966. Il s'agit alors d'une réalisation originale et particulièrement audacieuse, à rebours des solutions standardisées proposées par l'Etat par le biais d'agréments accordés à des plans-types à partir de 1966 et majoritairement plébiscités par les collectivités pour leur caractère économique puis via l'opération des « 1 000 piscines » mises en œuvre à partir de 1971 et qui couvrent alors le territoire. En 1968, le département de la Seine-Saint-Denis est officiellement créé, entraînant un certain retard dans le projet. En effet, en 1973, la maîtrise d'ouvrage passe dans les mains du Syndicat interdépartemental des parcs des sports associant à parts égales la ville de Paris et le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis. Les travaux de la piscine démarrent l'année suivante et le nouvel équipement ouvre ses portes en août 1975.
Il s'agit d'une piscine aux proportions alors inédites, comprenant trois bassins couverts dont une fosse à plonger et un bassin olympique en plein-air. La structure fait preuve d'une technique constructive audacieuse, visible à l'extérieur, avec une couverture en coques de béton précontraintes disposées en ailes de papillon qui permet la libération des espaces intérieurs et démontre les qualités plastiques du béton. Ce procédé, dit « Silberkühl », est alors plébiscité pour ses qualités techniques de grande portée et mis en œuvre sur plusieurs équipements sportifs (notamment à la salle omnisports Marcel-Cerdan de Neuilly-sur-Marne, à la piscine de Montrouge ou encore sur les piscines-types du groupement Gerpiam). Un grand soin est apporté aux aménagements intérieurs, caractéristiques des années 1970, en particulier les sièges et cabines de déshabillage en plastique aux couleurs vives, ou encore le plongeoir de 5 m en béton, à la silhouette très graphique. Cette attention aux éléments de second œuvre est encore plus prégnante dans le traitement des façades, dont le décor est confié à deux artistes : le sculpteur Paul Chériau réalise un bas-relief monumental sur la façade principale et Danielle Obled un claustra reliant le volume de la piscine au pavillon du gardien à l'entrée.
Par la suite, l'ensemble sportif est continuellement augmenté de nouveaux équipements : un stand de tir régional est mis en service vers 1977, de nouvelles tribunes de 10 000 places sont édifiées en 1994 et de nouveaux terrains sont aménagés. Enfin, alors que la piscine dessinée par Pierre Sabatier est vieillissante et dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le centre aquatique départemental Annette-Kellermann est construit par le groupement GCC (composé notamment de BVL architecte et ASB architectures) au sud du parc des sports. Inaugurée en avril 2024, la piscine doit accueillir les entraînements de water-polo des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 tandis que les terrains de sport sont rénovés à destination des entraînements de rugby à 7. L'aménagement du parc de Marville étant considéré comme un enjeu majeur par le département, l'ancienne piscine, qui reçoit en 2023 le label « Architecture contemporaine remarquable » (ACR), doit faire l'objet d'une reconversion dans le milieu culturel et l'hippodrome a été sélectionné pour participer au Loto du patrimoine 2024 en vue de sa restauration, valorisant ainsi le patrimoine historique du parc des sports et sa stratification architecturale.

Période(s) principale(s) : 1er quart 20e siècle, 3e quart 20e siècle
Dates : 1914 (daté par source), 1975 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : André Raimbert (architecte, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source, attribution par source), Pierre A. Sabatier (architecte, attribution par source), Sadowski (ingénieur, attribution par source), Paul Chériau (sculpteur, attribution par source), Danielle Obled (sculpteur, attribution par source), Conseil Général de la Seine (maître d'ouvrage, attribution par source), Ville de Paris (maître d'ouvrage délégué, attribution par source), Département de Seine-Saint-Denis (maître d'ouvrage, attribution par source), Société sportive d'encouragement (maître d'ouvrage, attribution par source)

Statut, intérêt et protection

Label ACR 2023 ; 2 ; 4 ; 5 ; 6

Statut de la propriété : propriété publique

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Les architectures des sports en Ile-de-France (IA00141472)
Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Tiphaine Gruson, Stéphanie Guilmeau
Copyright(s) : (c) La Manufacture du Patrimoine ; (c) Région Ile-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel